

QUAND TIMBRE TAXE NE VEUT PAS DIRE TIMBRE POSTE !

Cette carte postale de 1904 a été postée à SERVIAN (Hérault) à destination de VILLELONGUE situé dans le canton de LACAUNE (Tarn).

Elle a été affranchie à 10c, en vertu du tarif du 1^{er} mai 1878, mais avec un timbre fiscal, type « Médaillon de Tasset ». Ce timbre avait été créé le 1^{er} septembre 1871 pour les quittances privées qui étaient passibles d'une taxe de 10c.

L'utilisation d'un timbre fiscal n'était pas autorisée pour affranchir le courrier. Le postier de SERVIAN a donc oblitéré le timbre mais a apposé en même temps le cachet triangulaire « T », signifiant que la carte devait être taxée à l'arrivée.

Ce cachet « T » avait été mis en service le 1^{er} janvier 1876 pour toute correspondance non ou insuffisamment affranchie destinée à l'extérieur. Son usage sera étendu en janvier 1884 à toute correspondance pour l'intérieur.

Le postier de Lacaune a reçu la carte le 17 août (?), et a taxé le 18 cette carte à 20c avec 2 timbres-taxe type Duval de 10c, qu'il a oblitérés avec son timbre à date. La carte étant considérée comme non affranchie a été taxée au double du tarif.



